

ville de Cambrai



Arrondissement  
de CAMBRAI

EXTRAIT DU REGISTRE  
AUX DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 12 JUIN 2023

OBJET : N° 14

RAPPORTEUR : Monsieur P.A VILLAIN

INTITULÉ : PERSONNEL COMMUNAL. DISPOSITIONS DIVERSES. CREATION D'UN POSTE AU  
TABLEAU DES EFFECTIFS

Le Conseil Municipal de la Ville de CAMBRAI, régulièrement convoqué le 6 Juin 2023 s'est réuni en Salle du Conseil de l'Hôtel de Ville de Cambrai, sous la présidence de Monsieur François-Xavier VILLAIN, Maire.

MEMBRES EN EXERCICE : 39

MEMBRES PRÉSENTS :

M. François-Xavier VILLAIN Maire de CAMBRAI ;  
Mme DELEVALLÉE Maire-Adjointe ;  
M. F. WIART ; Mme GAILLARD ; M. P.A VILLAIN ; Mme LABADENS ; M. MOAMMIN ;  
M. L. WIART ; Mme WIART ; M. SIMÉON ; M. DOBREMETS Adjoints au Maire ;  
M. BAVENCOFFE ; Mme BILBAUT ; M. DEVILLERS ; Mme POMBAL ; Mme CARDON ;  
Mme LIÉNARD ; Mme CAFÉDE ; Mme SAYDON ; M. LAURENT ; M. TRANOY ;  
Mme BRIQUET ; Mme BERTELOOT ; M. SIEGLER ;  
Mme CHATELAIN ; Mme DESMOULIN ; M. DERASSE ;  
Mme BURLET ; M. PHILIPPE ; Mme DESSERTY

MEMBRES ABSENTS EXCUSÉS :

Mme DEMONFAUCON qui a donné procuration à Mme GAILLARD  
Mme DROBINOHA qui a donné procuration à Mme LABADENS  
M. BARTKOWIAK qui a donné procuration à M. LE MAIRE  
M. FLAMEIN qui a donné procuration à Mme LIENARD  
M. VAILLANT qui a donné procuration à M. DOBREMETS  
M. MAURICE qui a donné procuration à Mme DESMOULIN  
M. LEROUGE qui a donné procuration à Mme BURLET  
Mme CHARPENET  
M. SIMPERE

SECRETARE DE SÉANCE :

M. Alban DOBREMETS

Mesdames, Messieurs,

Conformément à l'article L313-1 du CGFP, les emplois de chaque collectivité ou établissement mentionné à l'article L. 4 sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement. La délibération précise le grade ou, le cas échéant, les grades correspondant à l'emploi créé.

Il appartient donc au conseil municipal de fixer le nombre des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services.

Une offre d'emploi a été publiée en vue du recrutement d'un responsable de la direction des temps de l'enfant. Pour mémoire cette direction créée depuis 1<sup>er</sup> septembre 2019 était initialement rattachée à la Direction générale adjointe des services en charge des moyens généraux puis à la Direction générale des services.

Après analyse des curriculum vitae et conduite des entretiens, le candidat pressenti justifie d'une expérience professionnelle significative sur un poste similaire, est titulaire du grade d'Animateur territorial principal de 1<sup>ère</sup> classe (dernier grade de catégorie B) et promouvable en catégorie A.

Il vous est proposé aujourd'hui de bien vouloir décider de créer un poste d'Animateur territorial principal de 1<sup>ère</sup> classe à temps complet au tableau des effectifs pour permettre le recrutement par voie de mutation du candidat pressenti avec une prise de fonctions souhaitée au 1<sup>er</sup> septembre 2023.

La dépense sera inscrite au chapitre charges du personnel des exercices 2023 et suivants.

Adopté à l'unanimité

Suivent les signatures  
Pour extrait conforme  
Le Maire de Cambrai,

Le secrétaire de séance  
M. Alban DOBREMETS



M. François-Xavier VILLAIN

